

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2017 – 103 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.- - J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY  
M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ  
M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES  
M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER  
M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph LEFORT  
M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

**OBJET : Culture – Association Musique en Roue Libre – Festival des Inouïes  
Subvention 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la volonté de l'intercommunalité de s'inscrire dans une démarche culturelle en partenariat avec d'autres acteurs du territoire pour permettre et favoriser la diffusion de spectacles vivants et pour faire découvrir toutes formes d'art.

A ce titre, depuis plusieurs années, l'intercommunalité accueille chaque année des spectacles de musique classique dans le cadre du Festival des Inouïes qui rayonne sur l'ensemble du département du Pas de Calais. Monsieur le Président précise que ce Festival est une initiative du Département du Pas de Calais et qu'il est animé par l'association Musique en Roue Libre.

Monsieur le Président expose ensuite la proposition faite à l'intercommunalité d'accueillir le concert d'ouverture du festival 2017 qui porte sur l'œuvre de Mozart et qui permettra d'écouter un ensemble d'instruments à vent accompagné par le violoncelliste Fabrice BIHAN. Ce concert se déroulera le vendredi 18 août 2017 à 18 h 00 à la salle des Fêtes de Gréville.

Monsieur le Président indique que ce projet est financé en majeure partie par le Conseil Départemental du Pas de Calais puisque cette création fait partie de la programmation culturelle départementale. L'intercommunalité soutiendrait cette action en apportant une subvention de 3 000 € à l'association Musique en Roue Libre.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la participation de l'intercommunalité au projet culturel financé par le Conseil Départemental du Pas de Calais dans le cadre du Festival «des Inouïes» ;
- d'approuver la proposition artistique faite par l'Association Musique en Roue Libre ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association Musique en Roue Libre ;
- de prévoir les crédits nécessaires au versement de cette subvention dans le cadre du Budget Primitif (Art 6574-30)

La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

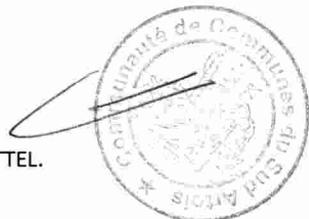
Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 27 juin 2017 et transmission  
en Préfecture le 27 juin 2017

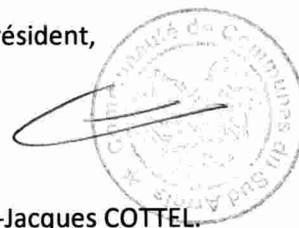
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS**  
**Direction des Collectivités Locales**

**18 JUIL. 2017**

**ARRIVÉE**